

VILLE DE DOMONT

RAPPORT D' ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Sommaire

PREAMBULE	3
ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER	4
1. LE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE MONDIAL ET FRANÇAIS	4
1.1 Le contexte socio-économique mondial	4
1.2 Le contexte socio-économique français	4
1.3 Le projet de loi de finances 2026	5
SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE	8
2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	8
2.1 L'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement	8
2.2 Recettes de fonctionnement - rétrospective	9
2.3 Dépenses de fonctionnement - rétrospective	11
2.4 Analyse de la section de Fonctionnement	13
2.5 Fiscalité	15
2.6 Les orientations budgétaires 2026 de la section de fonctionnement	17
3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	17
3.1 L'évolution des dépenses et recettes d'investissement	17
3.2 Analyse de la section d'investissement	18
3.3 La Dette	19
3.4 Les engagements pluriannuels	22
3.5 Les orientations budgétaires 2025/2026 de la section d'investissement	22

PREAMBULE -

Le Rapport d'Orientation Budgétaire doit permettre de débattre des grandes orientations budgétaires de la collectivité et de fournir une information claire sur sa situation financière aux membres de l'assemblée délibérante, en amont du vote du budget. Il n'a aucun caractère décisionnel.

Conformément aux dispositions de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) doit présenter les éléments suivants :

- Le contexte lié à l'environnement économique, financier et législatif
- Les engagements pluriannuels envisagés,
- La structure et la gestion de la dette
- La structure et l'évolution des effectifs communaux
- L'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel

Ces dispositions ont été complétées par l'article 13 - II) de la Loi de Programmation des Finances Publiques du 2 janvier 2018, précisant que doivent également être présentés les objectifs de la collectivité concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, et l'évolution du besoin de financement annuel (emprunts minorés du remboursement de dette).

Le Rapport d'Orientation Budgétaire n'est pas un document interne : il doit être transmis aux Services Préfectoraux et au Président de l'EPCI dont la Commune est membre. Il doit en outre faire l'objet d'une publication, notamment sur le site Internet de la Commune.

Les chiffres avancés dans le présent document restent prévisionnels, la clôture budgétaire 2025 n'étant pas établie. Le budget primitif 2026 sera voté au conseil municipal de février 2026.

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

1. LE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE MONDIAL ET FRANÇAIS

1.1 Le contexte socio-économique mondial

La croissance mondiale

En 2025, la croissance mondiale devrait atteindre 3,2 % selon le FMI, et atteindre 3,01% en 2026.

Dans la zone euro, la croissance économique est estimée à 1.3% en 2025, et 1.2% en 2026 en raison des tensions commerciales mondiales initiées par les Etats-Unis.

Ces prévisions sont cependant très incertaines, du fait des tensions commerciales croissantes et des incertitudes géopolitiques liées notamment aux différents conflits en cours. La crise immobilière chinoise qui persiste fait également peser un risque sur la croissance mondiale.

L'inflation au niveau mondial

L'inflation reste une question centrale pour la plupart des économies mondiales. Après avoir atteint 5.7 % en 2024, la prévision du FMI est pour 2025 de 4.2% et de 3.2% en 2026. Les prix de l'énergie et des denrées alimentaires continuent de peser lourdement sur l'inflation.

Cette situation reste intrinsèquement liée à la situation géopolitique qui demeure instable.

Le niveau de pauvreté au niveau mondial

Le taux de pauvreté mondial reste élevé avec un taux supérieur à 10%. Les économies en développement continuent de supporter le poids des crises économiques successives, tandis que les gains économiques dans certaines régions ne parviennent pas à être distribués équitablement. La réduction de la pauvreté est entravée par l'augmentation des coûts de la vie et le ralentissement des efforts de relance post-pandémie dans plusieurs pays.

1.2 Le contexte socio-économique français

La croissance économique française

L'INSEE prévoit une croissance de 0.7%, pour la France en 2025 et de 0.9% en 2026.

L'inflation en France

L'inflation reste une préoccupation majeure. En 2025, selon les dernières prévisions de l'INSEE, elle est estimée à $\approx 1.3\%$ en moyenne. Cette estimation reflète une baisse par rapport au niveau élevé des années précédentes. Elle continue d'être alimentée par la hausse des prix de l'énergie, des biens alimentaires, et par les tensions sur les chaînes d'approvisionnement. Bien que l'inflation ait légèrement fléchi par rapport à 2024, elle exerce encore une pression sur le pouvoir d'achat des ménages.

Le taux de chômage en France

Pour 2025, l'INSEE estime que le taux de chômage en France sera d'environ 7.7%. Ce taux après une légère hausse, reste stable ces derniers trimestres.

Pour 2026, les prévisions indiquent une légère hausse du taux de chômage, qui pourrait atteindre 8 %. Cette augmentation est attribuée à des conditions économiques incertaines et à des ajustements structurels sur le marché du travail.

La dette publique en France

En 2025, le ratio d'endettement augmenterait pour atteindre 115.6 % du PIB, soit une augmentation de 3 points de PIB par rapport à 2024.

Cette hausse est due entre autres à l'augmentation des dépenses publiques pour soutenir l'économie pendant la crise énergétique et l'inflation.

En 2025, le ratio de dette publique augmenterait plus modérément en raison de l'amélioration du solde public. Il augmenterait de 2 points pour atteindre 118 % du PIB.

Le déficit public en France

En 2025, le déficit public est évalué à 5.4% du PIB contre 5.8% en 2024.

Le gouvernement envisage dans sa loi de finances 2026 de réduire le déficit par des mesures d'économies, à hauteur de 4.9% du PIB.

1.3 Le projet de loi de finances 2026

La loi de Finances pour 2026 présente les orientations budgétaires de l'État français pour l'année à venir. Elle s'est construite dans un contexte politique inédit, après plusieurs démissions et une censure du gouvernement sans réelle majorité politique à l'assemblée nationale.

Depuis, l'issue des orientations budgétaires reste incertaine, avec de très nombreux amendements proposés par chaque groupe politique et qui ne donne aucune visibilité ni certitude sur les mesures finales qui seront adoptées.

Toutefois, compte-tenu du contexte budgétaire de l'état, il est certain que tous les secteurs d'activités seront impactés par des mesures de réduction ou de contraction budgétaire, avec un impact non négligeable sur les finances communales.

Le budget proposé par le gouvernement s'appuie sur les orientations suivantes :

Maitriser les dépenses et assurer le financement des priorités

Le contexte macroéconomique

Le projet de loi de finances 2026 prévoit de ramener le déficit public à 4,7 % du PIB en 2026 et à moins de 3 % en 2029, conformément à l'engagement du Gouvernement auprès des Français et de ses partenaires européens.

Le texte s'appuie sur une croissance de 1 % du PIB en 2026. Cette prévision reste néanmoins soumise aux aléas internationaux et nationaux.

Le projet de loi de finances 2026 prévoit de réduire les dépenses des ministères et de ses opérateurs, tout en allouant des moyens supplémentaires aux politiques prioritaires (+10,5 milliards d'euros) :

- la défense avec le réarmement (+6,7 milliards d'euros),
- la transition écologique,
- l'éducation et la recherche,
- la justice,
- la sécurité,
- la charge de la dette.

Le projet de loi de finances 2026 propose que l'effort de réduction des dépenses de l'État porte sur :

- un recentrage de certaines aides aux entreprises,
- un meilleur ciblage des dispositifs d'insertion sur le champ du travail et de l'emploi,
- une régulation des dispositifs (CPE et MaPrimRénov') soumis à des effets d'aubaine, voire de fraudes,
- un pilotage resserré de la masse salariale de l'État,
- un réexamen des projets d'investissement planifiés,
- une réflexion sur l'action de l'État et de ses opérateurs lorsque des doublons sont constatés.

De même, les collectivités territoriales seraient associées aux efforts de réduction du déficit public avec une hausse de leurs dépenses de fonctionnement limitée à 2,4 milliards d'euros en 2026.

Contribuer au redressement des comptes publics

Du côté des recettes, le projet de loi de finances prévoit d'augmenter la fiscalité à hauteur de 6,5 milliards d'euros sur les contribuables les plus riches, avec :

- la création d'une taxe sur le patrimoine financier,
- la prolongation de la contribution différentielle sur les hauts revenus.

Ces mesures seraient complétées par :

- la rationalisation des niches fiscales pour près de cinq milliards d'euros,
- le gel du barème de l'impôt sur le revenu et de la CSG pour 2,2 milliards d'euros.

L'effort portera aussi sur les grandes entreprises en prolongeant d'un an la contribution exceptionnelle sur les bénéfices. En contrepartie, le projet de budget prévoit de soutenir la compétitivité de l'économie :

- en poursuivant la baisse de la [CVAE](#), jusqu'à sa suppression totale en 2028,
- en luttant contre la concurrence déloyale avec la création d'une taxe nationale sur les petits colis.

Renforcer la lutte contre les fraudes sociales et fiscales

En parallèle du budget, le Gouvernement a déposé un projet de loi de lutte contre les fraudes sociales et fiscales. Ce projet de loi doit permettre de renforcer les dispositifs de lutte contre la fraude aux finances publiques.

Il prévoit, notamment, de renforcer les effectifs de lutte contre toutes les fraudes au sein des ministères.

Garantir la pérennité du modèle social

Le déficit de la Sécurité sociale s'est fortement accru, passant de 15,3 milliards d'euros en 2024 à 23 milliards d'euros en 2025. Cette dégradation fait peser un risque important sur la pérennité du modèle de protection sociale.

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) vise à ramener le déficit à 17,5 milliards d'euros en 2026 avec un objectif de retour à l'équilibre en 2029.

Cet effort portera principalement sur la branche vieillesse et la branche maladie avec :

- la non-revalorisation des prestations sociales,
- la non-revalorisation des pensions de retraite.

Le PLFSS prévoit dans ce projet de loi une hausse des recettes de 2,5 % (+16,3 milliards d'euros) en 2026 grâce à :

- la hausse de la masse salariale du secteur privé,
- la rationalisation des niches fiscales,
- la participation exceptionnelle des organismes complémentaires,
- la fiscalisation des indemnités journalières pour les affections longues durées.

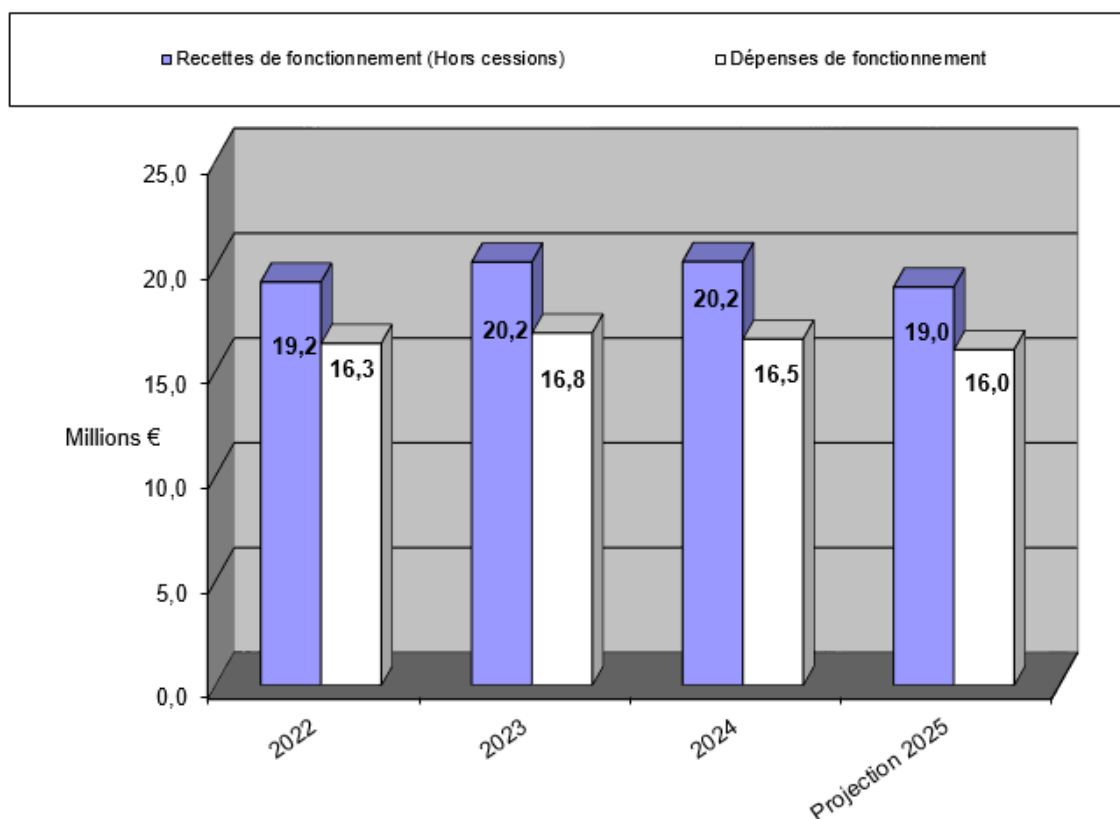
Ce projet de loi de finances entraînera des réductions importantes de dépenses, tant de fonctionnement, que sociales ou en direction des collectivités (réduction significative de certains fonds de soutien aux collectivités comme la DTER/DSIL, le fonds verts..., suppression de la dotation de compensation de la suppression de la taxe professionnelle en cours d'année 2025 et qui sera reconduite ; poursuite de la hausse des cotisations patronales avec plus de 3% de hausse au 1^{er} janvier 2026 pour tous les emplois d'agents titulaires...).

SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE -

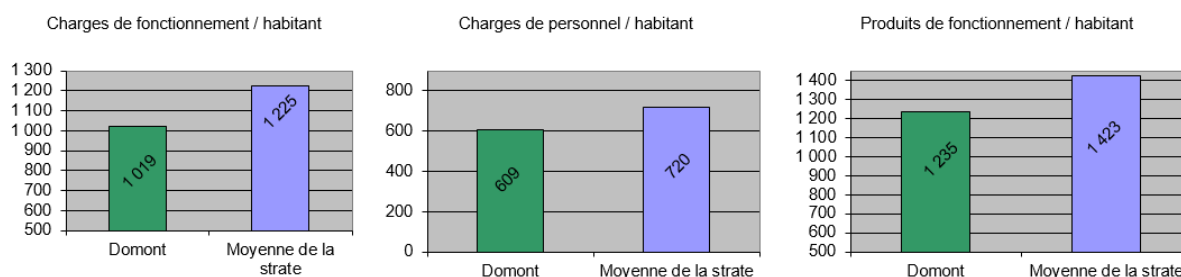
2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1 L'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement

Opérations réelles



Domont comparé aux autres villes



Communes de 10 000 à 20 000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé (FPU)

Données 2023 - <http://www.collectivites-locales.gouv.fr>

« Les comptes des communes et des groupements à fiscalité propre : données individuelles »

2.2 Recettes de fonctionnement - rétrospective

Ce tableau présente l'évolution des recettes de fonctionnement sur quatre exercices (2022 Réalisé, 2023 Réalisé, 2024 Réalisé, 2025 Provisoire).

Chapitre	Libellé	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Provisoire 2025
002	Résultat de fonctionnement reporté	3 899 956,85	3 820 883,99	5 885 163,34	5 087 129,52
013	Atténuations de charges	229 796,80	289 035,59	378 014,20	192 856,43
042	Opérat ⁿ ordre transfert entre sections	162 702,39	62 003,02	73 040,60	2 484,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 965 680,12	1 972 092,72	2 041 886,98	1 728 439,26
73	Impôts et taxes	12 933 492,01	13 376 251,18	13 882 204,85	13 022 906,37
74	Dotations et participations	3 484 717,07	3 326 199,20	3 103 197,79	2 768 279,18
75	Autres produits de gestion courante	337 373,31	415 838,69	732 086,41	827 914,53
76	Produits financiers	1 743,48	17 949,02	34 085,70	3 105,94
77	Produits exceptionnels	849 834,25	2 200 398,69	566 334,79	16 335,00
GENERAL		23 865 296,28	25 480 652,10	26 696 014,66	23 649 450,23

- **Tendance Générale :** Les recettes totales ont connu une forte croissance entre 2022 (23,87 M€) et 2024 (26,70 M€), soit une augmentation de près de 12% en deux ans.
- **Prévision 2025 :** On observe une chute significative des recettes prévisionnelles pour 2025 (23,65 M€), ramenant le niveau de recettes sous celui de 2022. Cette baisse nécessite une vigilance particulière, notamment sur les dépenses. Elle résulte notamment par une baisse des dotations de l'état (- 700 000€) et le maintien des tarifs municipaux à un niveau nettement inférieur à l'évolution de l'inflation et des coûts de fonctionnement sur les trois derniers exercices.

Le budget de fonctionnement repose sur des bases solides (Impôts et Taxes stables), mais fait face à une double contrainte en 2025 :

- La confirmation de la baisse des Dotations (Ch. 74).
- La diminution des recettes exceptionnelles importantes (Ch. 77), ce qui explique en grande partie la chute prévue pour 2025.

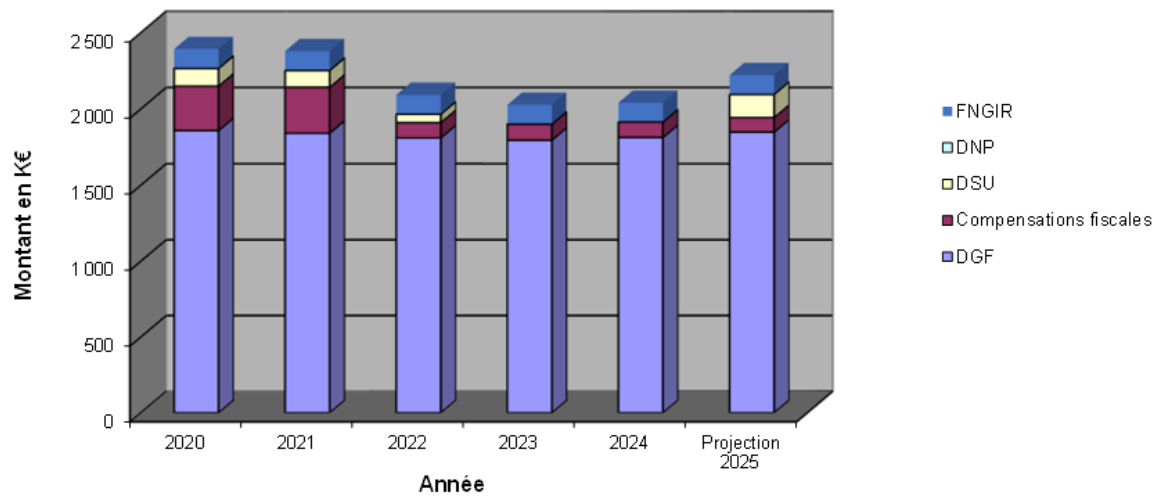
Evolution du produit de Fiscalité Directe Locale (K€) (Rôles supplémentaires compris)

CA 2022	CA 2023	CA 2024	Projection 2025
9 320	9 933	10 324	10 510

Les Impôts et taxes (Ch. 73) constituent l'essentiel des ressources de la collectivité, avec des montants réalisés dépassant les 12,9 M€ en 2022 et 13,8 M€ en 2024.

Le produit de la Fiscalité Directe Locale (FDL) montre une croissance régulière et maîtrisée, passant de 9 320 K€ en 2022 à une projection de 10 510 K€ en 2025. Cette progression (+12,7% entre 2022 et 2025) assure une hausse constante et prévisible des recettes propres, garantissant l'autonomie financière de la collectivité.

Evolution des concours de l'Etat



Le montant total des concours de l'État (somme des barres) est resté relativement stable sur la période, oscillant autour de 2 100 K€ (2,1 M€), malgré quelques variations.

Le pic a été atteint en 2020 et 2021 (environ 2 400 K€), suivi d'une légère baisse entre 2022 et 2024 (autour de 2 000 K€), puis d'une légère reprise projetée en 2025.

- **Prédominance de la DGF :**

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) (en violet/mauve) représente la part la plus importante et la plus stable de ces concours. Elle est systématiquement autour de 1 800 K€ chaque année. La DGF est la principale aide de l'État au fonctionnement général des communes.

- **Baisse des Compensations Fiscales :**

Les Compensations fiscales (en rose/rouge) montrent une tendance à la baisse. Elles étaient significativement plus élevées en 2020 et 2021 (environ 300 K€) et se sont réduites fortement sur la période 2022-2025 (autour de 150 K€).

- **Autres Dotations :**

La DSU (Dotation de Solidarité Urbaine), la DNP (Dotation Nationale de Péréquation) et le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) sont des montants plus faibles mais restent relativement constants ou légèrement variables, assurant la péréquation et la compensation de ressources.

En conclusion ce graphique montre que, malgré les réformes, la principale ressource de l'État (la DGF) est restée stable, sans oublier la baisse les années passées tout de même. En revanche, les mécanismes de compensation fiscale ont été progressivement réduits, entraînant une légère diminution du montant global des concours de l'État après 2021.

2.3 Dépenses de fonctionnement - rétrospective

Le tableau ci-joint présente l'Évolution des Charges de Fonctionnement de la collectivité entre 2022 et les prévisions pour 2025

Chapitre	Libellé	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Provisoire 2025
011	Charges à caractère général	4 185 381,72	5 047 876,09	4 882 770,76	4 866 687,20
012	Charges de personnel, frais assimilés	10 578 814,11	9 953 471,29	9 868 509,70	9 638 600,34
014	Atténuations de produits	250 152,73	334 182,78	179 985,00	124 140,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 132 488,59	1 916 880,76	1 051 343,35	531 187,64
65	Autres charges de gestion courante	972 026,59	1 095 887,90	1 254 331,71	1 065 074,96
66	Charges financières	306 091,09	356 293,71	328 993,03	198 095,82
67	Charges exceptionnelles	7 508,27	9 693,44	7 307,24	29 959,31
GENERAL		17 432 463,10	18 714 285,97	17 573 240,79	16 453 745,27

Les charges de fonctionnement ont atteint un pic en 2023 (18,71 M€) avant de montrer une forte maîtrise, avec une projection de baisse significative en 2025 (16,45 M€).

- **Maîtrise de la Masse Salariale (Ch. 012) :** Les charges de personnel, le poste le plus important, sont contenues, tout en intégrant une politique de professionnalisation des effectifs et une révision à la hausse des régimes indemnitaires, et aussi la hausse des taux de cotisation patronale à la CNRACL (+3% au 1^{er} janvier 2025, puis 3% chaque année jusqu'en 2028 inclus) et à l'IRCANTEC (+2% au 1^{er} janvier 2025).
- **Volatilité des Charges Générales (Ch. 011) :** Le pic de 2023 (5,05 M€) des charges à caractère général est lié à l'inflation (énergie, fournitures). La stabilisation autour de 4,8 M€ en 2024 et la projection 2025 montrent une capacité à mettre en place des mesures d'économie.
- **Baisse des Charges Financières (Ch. 66) :** La diminution des charges financières (de 306 K€ à 198 K€ projetés en 2025) est un excellent signal de la bonne gestion de la dette et du désendettement de la ville.

Il est à noter que ce chapitre de dépenses sera probablement impacté par de nouvelles mesures règlementaires en 2026. Ces mesures résultent des évolutions réglementaires et lois finances.

Informations relatives au personnel de la Ville :

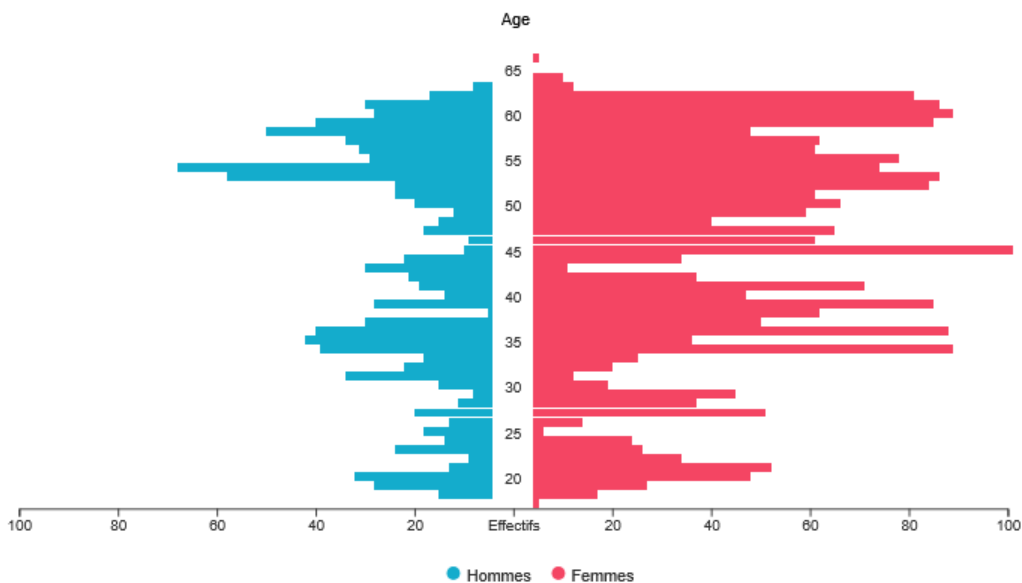


Montant total de la masse salariale de oct. 2024 à sept. 2025

9 193 506,07 €

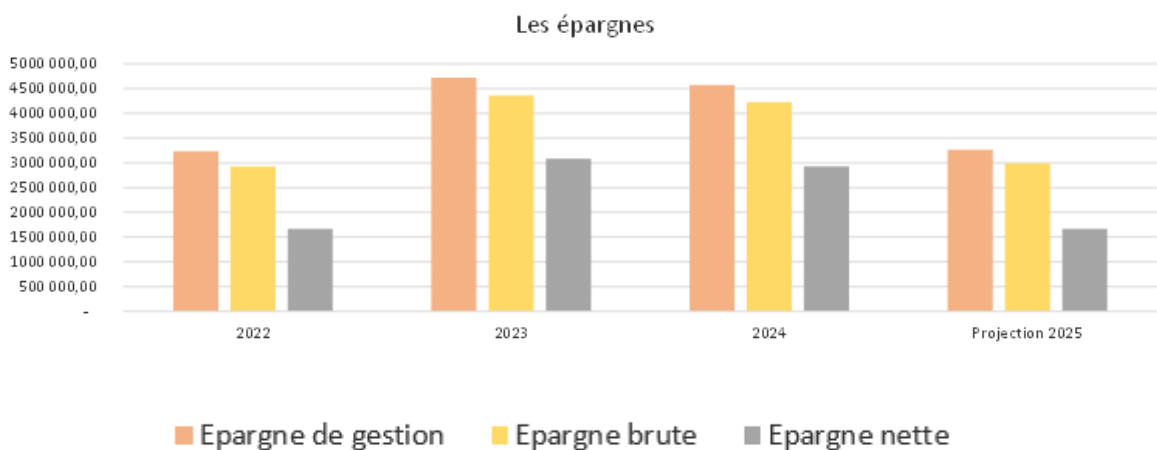
- Titulaires : 67,30% soit 6 187 626,90 €
- Contractuels de droit public : 31,28% soit 2 876 175,93 €
- Vacataires : 1,18% soit 108 838,21 €
- Autres : 0,12% soit 11 359,65 €
- Contractuels de droit privé : 0,10% soit 9 505,38 €

Répartition des effectifs par sexe et par tranche d'âge
(emplois permanents)



Regroupement Profil(s)	Age minimum	Age moyen	Age maximum
Titulaires	23 ans	48 ans	64 ans
Contractuels de droit public	18 ans	41 ans	62 ans
Contractuels de droit privé	19 ans	20 ans	20 ans
Vacataires	17 ans	32 ans	61 ans
Autres	32 ans	42 ans	66 ans

2.4Analyse de la section de Fonctionnement



EPARGNE DE GESTION : Qui correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

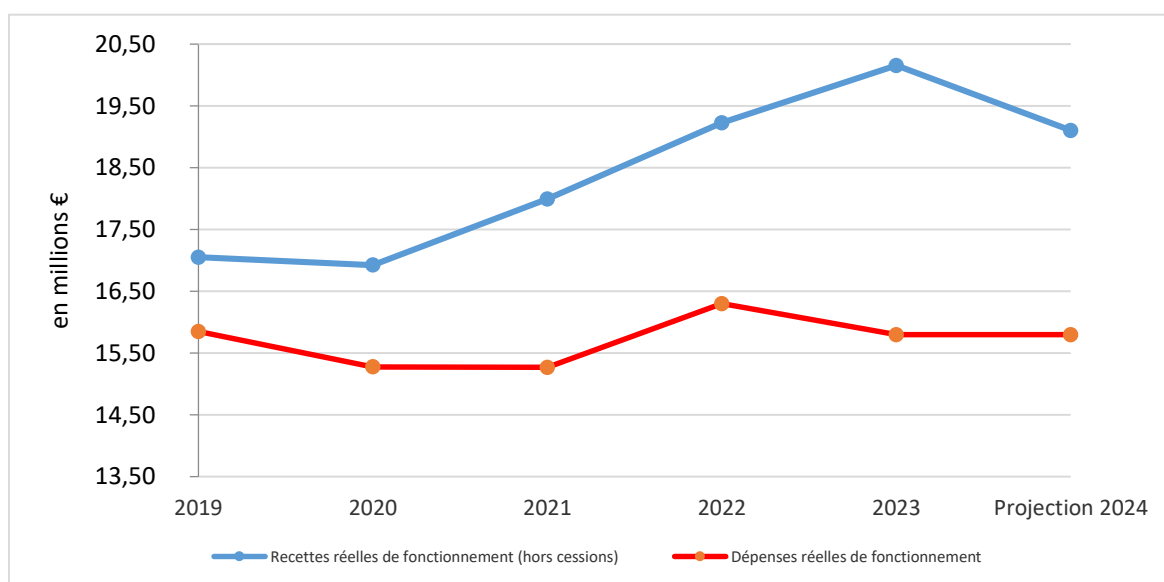
EPARGNE BRUTE : Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière

EPARGNE NETTE : Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Lorsque l'épargne nette est négative, un recours aux recettes propres d'investissement pour couvrir le remboursement du capital de la dette est possible. Les recettes propres d'investissement sont composées du FCTVA, de la taxe d'aménagement et des produits de cessions d'immobilisations principalement.

L'Épargne brute et l'Épargne de gestion atteignent des sommets en 2023 et 2024. Cependant, la projection 2025 anticipe une diminution de l'épargne brute.

Cette contraction est la conséquence directe de la non-reconduction des Produits exceptionnels (Ch. 77), qui passent de 566 K€ réalisés en 2024 à seulement 16 K€ projetés en 2025.

L'Épargne nette (l'épargne brute après remboursement du capital de la dette) reste positive sur toute la période (autour de 1,5 M€). Tant que l'épargne nette est positive, la collectivité s'autofinance, ce qui est le cas dans cette projection.



L'analyse de l'exécution budgétaire (2019-2024 Réalisé / 2025 Provisoire) révèle une gestion saine et prudente, ayant réussi à maintenir un écart positif entre les recettes et les dépenses, malgré les pressions inflationnistes récentes et la fin des ressources exceptionnelles

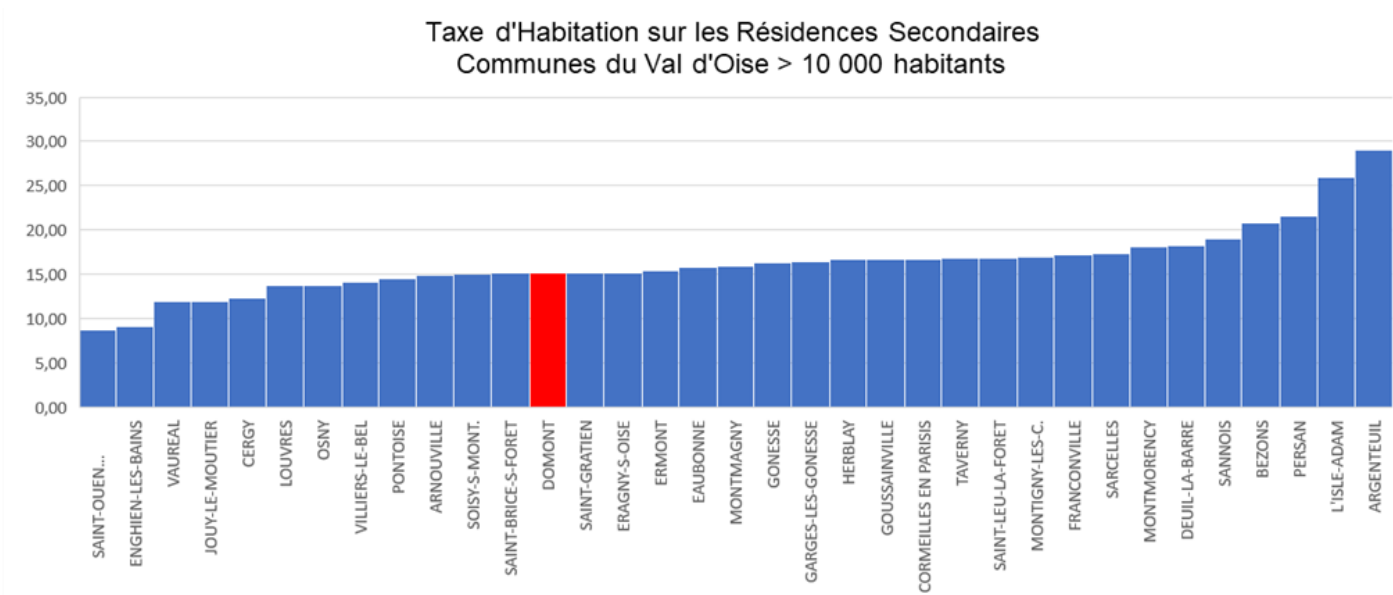
La collectivité présente un équilibre budgétaire structurellement sain.

2.5Fiscalité

Rappel des indicateurs de fiscalités :

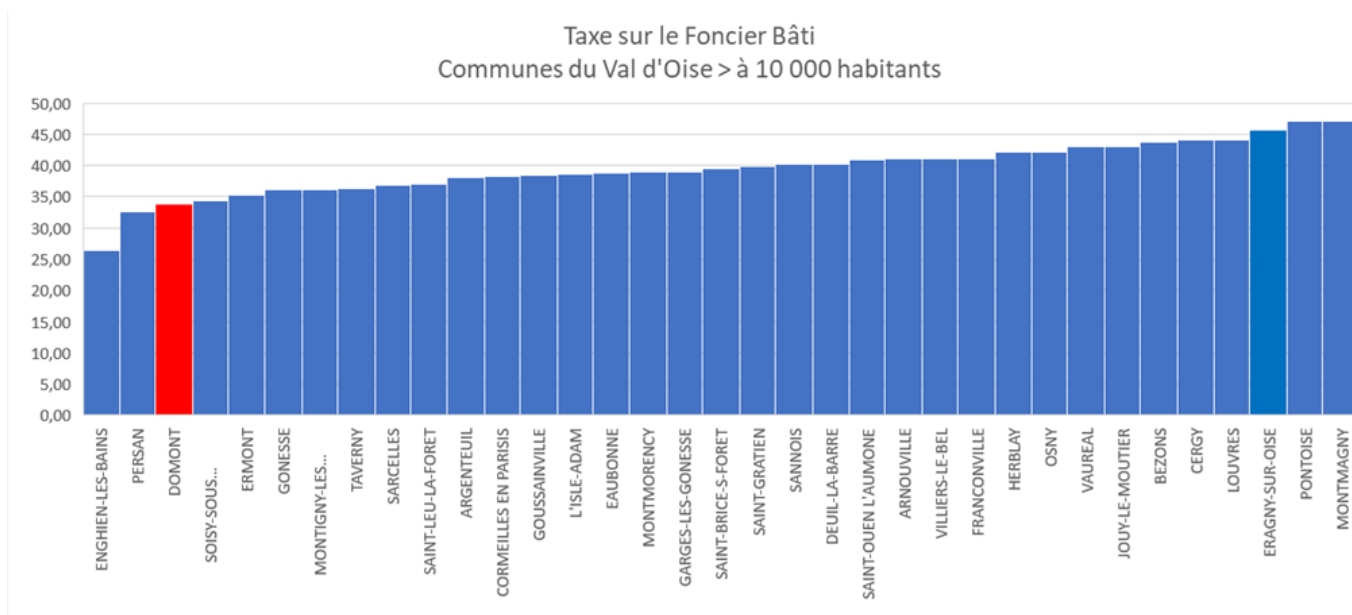
Taux de la Taxe d'Habitation pour les résidences secondaires	15.15%
Taux de la Taxe Foncière Bâties	33.76%
Taux de la Taxe Foncière pour les Résidences non Bâties	67.83%

La fiscalité à Domont par rapport aux autres Villes



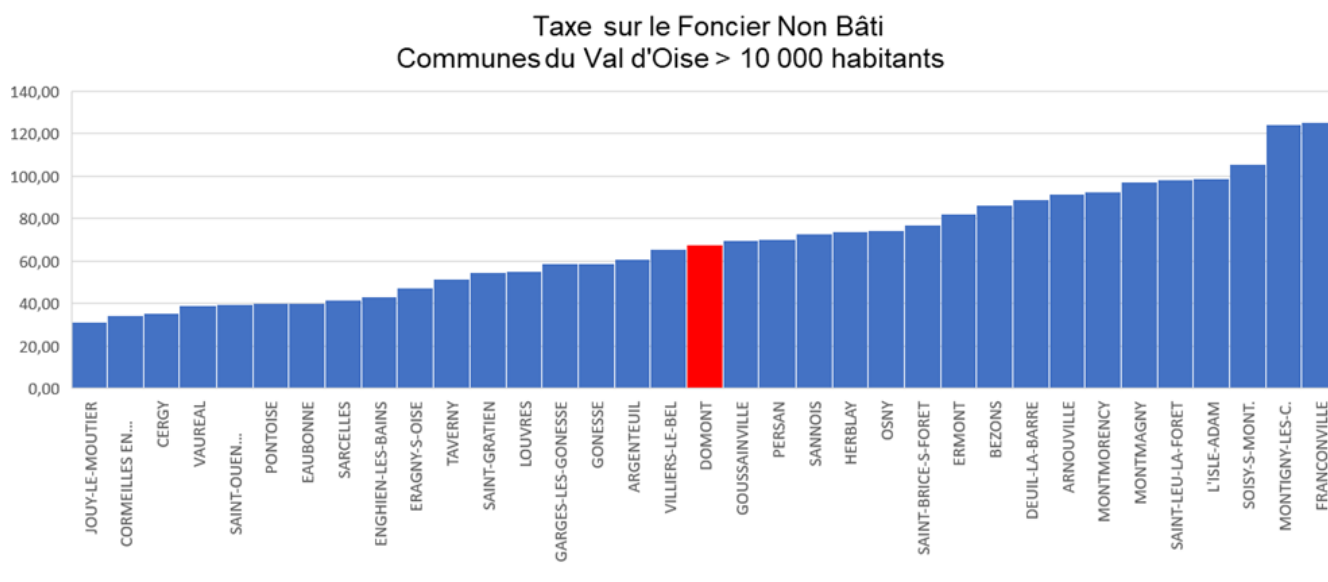
Dans le cadre d'une comparaison entre plusieurs communes du Val d'Oise, le taux de la taxe d'habitation des résidences secondaires et logements vacants varie entre 8.80% et 29.4% en 2025.

La commune de Domont se situe à un taux de 15.15%, ce qui la place dans la moyenne basse.



Dans le cadre d'une comparaison entre plusieurs communes du Val d'Oise, le taux de la taxe foncière des propriétés bâties varie entre 26.48% et 47.14% en 2025.

La commune de Domont se situe à un taux de 33.76%, un des taux d'imposition les plus faibles.



Dans le cadre d'une comparaison entre plusieurs communes du Val d'Oise, le taux de la taxe foncière des propriétés non bâties varie entre 31.24% et 125.43% en 2025.

La commune de Domont se situe à un taux de 67.83%, un taux dans la moyenne des autres villes, mais dont le produit reste faible sur le territoire de Domont.

2.6 Les orientations budgétaires 2026 de la section de fonctionnement

La commune doit faire face à des contraintes économiques significatives. L'incertitude liée au contexte économique général, aux arbitrages gouvernementaux, et au contenu définitif du projet de loi de finances 2026, impose à la Ville de prendre des mesures visant à garantir l'équilibre de son budget de fonctionnement tout en préservant la qualité de services publics.

Les principales orientations de la section de fonctionnement :

- **Réduction du coût énergétique** : Depuis 2023, la Ville s'est engagée dans divers travaux de rénovation énergétique des bâtiments municipaux. Grâce à ces travaux d'investissements (isolations, relamping LED, calorifugeage...) la ville envisage sur 2026 une réduction des consommations des fluides entre 5 à 7% soit une économie estimée à 90 000€ ; des mesures complémentaires seront prises, notamment au niveau de la gestion des économies d'eau ;
- **Maintien du niveau de service** : Malgré les augmentations des charges incompressibles des cotisations sociales et contractuelles prévues, la Ville s'engage à maintenir un niveau élevé d'offre de service public, parfois même extraordinaire, tel que la restauration communale par exemple.

Ces orientations budgétaires témoignent de la volonté de la Ville d'adopter une gestion prudente et proactive dans un contexte économique complexe.

La poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement permettra de préserver l'équilibre budgétaire tout en continuant à répondre aux attentes des administrés.

3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

3.1 L'évolution des dépenses et recettes d'investissement

Recettes d'investissement :

Chapitre	Libellé	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Projection 2025
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	1 132 488,59	1 916 880,76	1 051 343,35	531 187,64
041	Opérations patrimoniales	2 561 742,28	43 162,76	15 339,96	24 688,97
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 470 599,31	2 878 725,52	1 471 162,49	641 731,93
13	Subventions d'investissement	421 478,73	548 348,51	290 635,55	141 814,00
16	Emprunts et dettes assimilées		14 591,67	13 113,16	2 530,83
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	17 306,14	0,00	6 577,24	
27	Autres immobilisations financières				50 000,00
GENERAL		5 603 615,05	5 401 709,22	2 848 171,75	1 391 953,37

Hors restes à réaliser

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Dépenses d'investissement :

Chapitre	Libellé	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Projection 2025
001	Solde exécution invest. reporté	1 076 304,94	1 815 821,17	304 431,73	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	162 702,39	62 003,02	73 040,60	2 484,00
041	Opérations patrimoniales	2 561 742,28	43 162,76	15 339,96	24 688,97
10	Dotations, fonds divers et réserves	48 591,96	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 885 250,09	1 272 404,76	1 293 394,00	1 022 795,27
20	Immobilisations incorporelles	85 292,44	228 116,50	250 855,24	558 735,11
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 597 717,32	2 191 379,38	2 940 135,01	2 602 414,11
23	Immobilisations en cours	1 834,80	86 366,71	1 699 775,93	1 751 282,09
27	Autres immobilisations financières		6 886,65	63 773,30	2 167,00
GENERAL		7 419 436,22	5 706 140,95	6 640 745,77	5 964 566,55

Hors restes à réaliser

3.2 Analyse de la section d'investissement

Augmentation de la capacité d'investissement

Depuis 2021, la montée en puissance des dépenses d'investissement est rendue possible grâce à une augmentation de la capacité d'investissement de la commune.

Cette dernière s'explique principalement par une gestion financière optimisée et l'obtention de recettes supplémentaires sous forme de subventions attribuées par divers financeurs (Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée...). Ces apports ont permis à la commune de lancer et de financer plusieurs projets structurants tout en préservant un équilibre budgétaire.

La commune est ainsi passée de 3 millions d'euros d'investissement en 2022 à plus de 7 millions d'euros sur l'exercice 2025, avec une perspective pour 2026 de maintien de ce niveau exceptionnel d'investissement, et ce dans un contexte de baisse des dotations de l'état et d'augmentation des coûts de travaux liés à l'inflation de ces 5 dernières années.

L'évolution des dépenses et recettes d'investissement de la commune depuis 2021 témoigne d'une dynamique positive, portée par une capacité accrue d'investissement et une mobilisation réussie des financeurs externes.

3.3 La Dette

- 19 emprunts répartis en 25 lignes de prêts
- Capital restant dû au 01/01/2026 7 639 260€
- Le taux moyen des emprunts est de 2.85 %
- La durée de vie résiduelle est de 9 ans et 3 mois

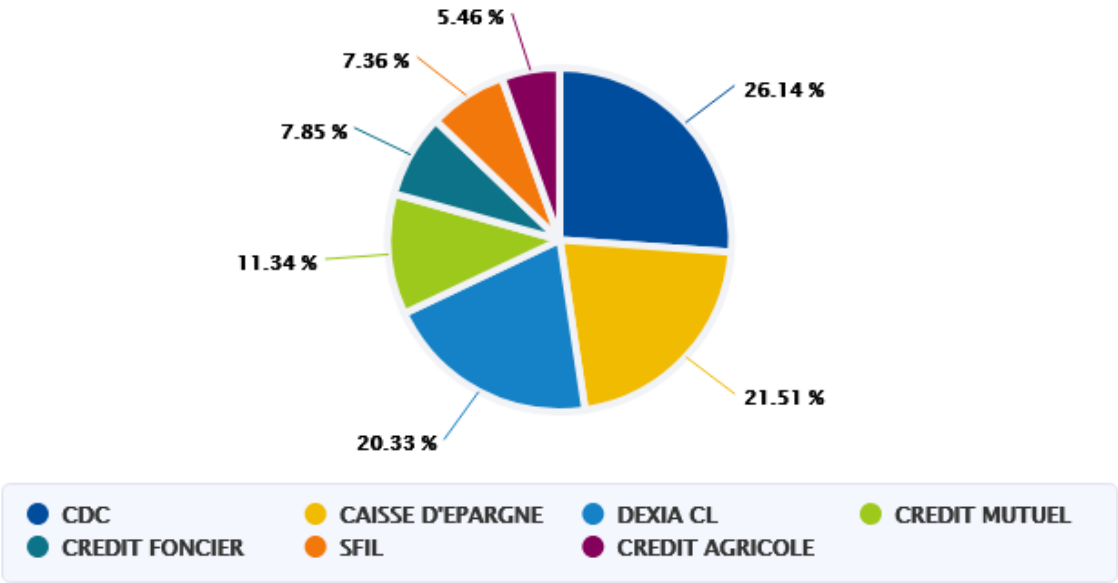
Evolution de la dette

	2022	2023	2024	2025	Estimation 2026
Encours au 01/01	12 917 426	11 657 591	9 686 587	8 375 941	7 100 472
Rbt en K	1 258 750	1 272 405	1 296 513	1 319 530	1 245 982
Intérêts	306 686	358 196	340 846	272 792	206 628
Annuité Totale	1 565 436	1 630 600	1 637 358	1 592 322	1 452 611

Evolution de la dette

	2022	2023	2024	2025	Estimation 2026
Endettement au 01/01 en K€	12 917	11 658	9 687	8 376	7 100
Endettement en €/hab.	823	734	596	516	438
Annuité en K€	1 565	1 631	1 637	1 592	1 453
Annuité en €/hab.	100	103	101	98	90
population INSEE	15 698	15 874	16 244	16 244	16 221

Répartition par prêteur



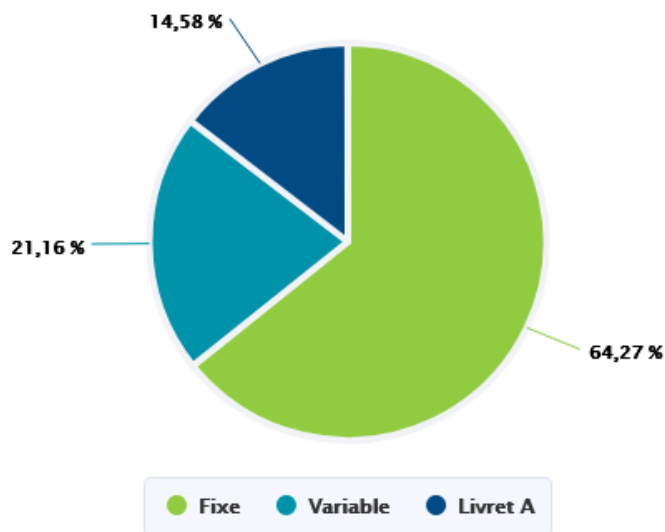
Profil d'extinction de la dette



Répartition des risques

L'adoption de la charte de bonne conduite entre banques et collectivités (2009) et la circulaire de 2010 ont mis un terme à la commercialisation des produits structurés à risque. Ces mesures, notamment l'instauration de la classification Gissler et la rénovation des annexes budgétaires, ont significativement amélioré la transparence pour les élus et les citoyens concernant les risques de la dette publique locale.

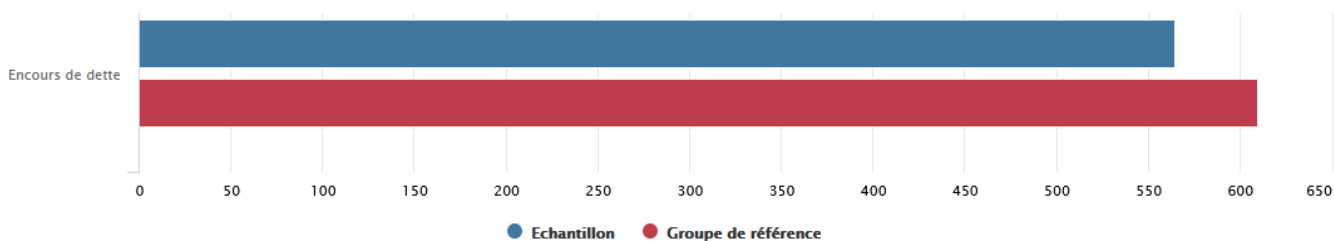
Dette par type de risque



L'endettement à Domont comparé aux autres villes

Communes de 10 000 à 20 000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé (FPU)

Niveau de l'encours de dette et des dépôts au Trésor en 2024 (en €/hab.)



Donnée 2024 - <http://www.data.ofgl.fr>

Endettement moyen à Domont : 565€ / hab

Endettement moyen du groupe de référence (même strate) : 610€/hab

Ce groupe de référence est composé de communes partageant les mêmes caractéristiques démographiques et fiscales (Communes de 10 000 à 20 000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé - FPU).

Domont est moins endettée que la moyenne des villes comparables en 2024, ce qui témoigne d'une gestion financière prudente ou d'une dette relativement maîtrisée.

3.4 Les engagements pluriannuels

Les Autorisations de Programme et Crédits de paiements

En 2023, la commune a voté une Autorisation de Programme pour la rénovation énergétique du groupe scolaire du Trou Normand. Ce projet s'inscrit dans une démarche de développement durable et d'amélioration des infrastructures scolaires.

Le programme a débuté en 2023 et s'est achevé en juillet 2025. Le coût total de ce projet est estimé à environ 3.7M€ TTC. Pour financer cette opération, la commune bénéficie de concours financiers à hauteur de 60% de la dépense HT.

3.5 Les orientations budgétaires 2025/2026 de la section d'investissement

Principaux programmes réalisés en 2025 :

- ✓ Réalisation d'un nouveau parc sur le haut de Domont (parc Léonel de Moustier)
- ✓ Aménagement des abords du parc Léonel de Moustier (places de stationnement et sécurisation)
- ✓ Reprise et sécurisation de la rue Censier
- ✓ Sécurisation de l'avenue Jean Jaurès (devant la Médiathèque et la Maison de la Tourelle)
- ✓ Création d'une aire de sports en extérieur au parc des coquelicots
- ✓ Rénovation de la bibliothèque de l'école Brossolette
- ✓ Reprise de la toiture (étanchéité et isolation thermique) de l'école Pasteur
- ✓ Fin des travaux de rénovation thermique du groupe scolaire élémentaire du Trou Normand (reprise des menuiseries et des toitures, création d'une ventilation mécanique, isolation des façades par l'extérieur)
- ✓ Reprise des sols et peintures des locaux des ALSH du Trou Normand
- ✓ Enfouissement des réseaux et reprise de la voirie rue Maxime Ménard
- ✓ Création d'une nouvelle aire de jeux à la Maison de la Petite Enfance
- ✓ Rénovation du gymnase des Grands Jardins
- ✓ Lancement des études pour l'aménagement de la zone du Ru de Vaux
- ✓ Lancement de l'AMO pour la désignation pour le futur cinéma de Domont comprenant une salle multimodale et du futur bâtiment culturel (extension du centre social Brassens et école du cirque notamment) sis avenue Aristide Briand
- ✓ Mise en éclairage du parking sis avenue Aristide Briand face aux commerces des longues raies

Programmes 2026 :

- Reprise des terrains synthétiques football et rugby du stade des Fauvettes et passage en leds de l'éclairage
- Installation de bornes d'apport volontaire parking de la Gare
- Reprise de la voirie et des trottoirs rue Pasteur
- Reprise de la voirie rue Carnot
- Rénovation de la Maison de la Tourelle et aménagement intérieur
- Mise en œuvre des études techniques préalables aux travaux sur le secteur du Ru de Vaux (aménagement de la zone derrière la clinique de Domont, en zone médicale, para médicale, et médicosociale)
- Aménagement des cours de récréation des écoles Jean Moulin maternelle et

élémentaire en cour oasis

- Lancement de l'opération de rénovation thermique des écoles Jean Moulin maternelle et élémentaire
- Reprise des sols et peintures des ALSH Jean Moulin et Pasteur
- Réfection des aires de sport collective de Jaurès et des Grands Jardins
- Rénovation du gymnase Georges Sand
- Rénovation du gymnase Charles de Gaulle
- Lancement de l'opération de construction du futur cinéma de Domont comprenant une salle multimodale avenue Jean Rostand
- Rénovation thermique du bâtiment des Tournesols

Les acquisitions foncières prévues en 2026:

- Parcelle AI366 (partielle) sise avenue Aristide Briand : 130 000€
- Parcelle AB107 sise rue d'Ombreval : 567 000€

Les cessions foncières prévues en 2026:

- Parcelles AB106 et AB107 sises rue d'Ombreval
- Parcelle Ru de Vaux (centre de kinésithérapie)
- Parcelle Ru de Vaux (centre d'ophtalmologie)